

# BOURSES BÉLY-GUÉTARD

SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS LYONNAIS  
RENTRÉE 2020-2021

En 1956, Madame Bély-Guétard a désigné la Caisse des Écoles de Lyon comme légataire universel. Conformément à son souhait, la Caisse des Écoles attribue chaque année des bourses d'étude à des collégiens et lycéens méritants dont la situation financière est difficile.

La bourse Bély-Guétard est une aide financière dont le montant est modulé en fonction du niveau de scolarité :

**Niveau collège : 700 €**

**Niveau lycée : 1400 €**

**Pour en bénéficier, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :**

- être âgé d'au moins 13 ans
- être collégien ou lycéen à la rentrée scolaire 2020-21
- être domicilié à Lyon
- avoir des résultats scolaires qui évoluent vers l'excellence
- être orphelin et/ou né hors mariage

***Cette bourse ne s'adresse pas aux élèves en études supérieures.***

## COMMENT ET QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

La bourse est octroyée pour une année scolaire. Elle peut être renouvelée.

La 1ère demande doit obligatoirement être présentée et soutenue par un établissement scolaire, un service social, une structure socio-éducative ou une mairie d'arrondissement. Lorsqu'un élève a déjà obtenu la bourse, la famille ou le représentant légal peut renouveler lui-même sa demande.

Le **dossier complet** doit être transmis à la Caisse des Écoles avant le 15 octobre 2020.

Les candidatures sont examinées en novembre.

La décision est communiquée en décembre suite à la réunion du comité de la Caisse des Écoles.

Le versement de la bourse sera effectué en une seule fois, au début de l'année 2021.

## QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

### CONCERNANT LA SCOLARITÉ

- > Courrier du jeune expliquant son projet scolaire et/ou professionnel
- > Certificat scolaire de l'année 2020-21
- > Copie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2019-20
- > Copie des résultats du Diplôme National du Brevet si l'élève rentre en seconde en 2020-21
- > Copie des résultats des épreuves anticipées du Baccalauréat si l'élève rentre en terminale en 2020-21
- > Courrier de soutien (pour une première demande)

### CONCERNANT LA SITUATION FAMILIALE ET LES RESSOURCES

#### **Toutes les pièces suivantes doivent être transmises :**

- > Copie du livret de famille
- > Copie complète de l'acte de naissance
- > Pour un enfant orphelin : acte de décès du/des parent(s)
- > Avis d'imposition sur les revenus 2019
- > Attestation sur l'honneur (téléchargeable ou envoyée sur demande)
- > Tout document justifiant un changement de situation familiale et/ou de ressources concernant l'année en cours
- > Relevé d'identité bancaire (RIB)

**Le dossier complet doit arriver la Caisse des Ecoles au plus tard le 15 octobre 2020. Compte-tenu de la situation sanitaire aucun dépôt en mains propres ne sera possible (locaux inaccessibles au public), les dossiers doivent être transmis :**

- **par voie numérique via la messagerie de la Caisse des écoles**
- **par voie postale** (date de réception à la Caisse des écoles le 15 octobre 2020)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

### VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

**N'hésitez pas à nous contacter**

ADRESSE POSTALE  
Caisse des Écoles de Lyon  
69205 Lyon cedex 01

Tél. 04 26 99 69 52  
[caissedesecoles.messagerie@mairie-lyon.fr](mailto:caissedesecoles.messagerie@mairie-lyon.fr)  
[www.caissedesecoles.lyon.fr](http://www.caissedesecoles.lyon.fr)